

**EXTRAIT du REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Petite Enfance : approbation des règlements de fonctionnement des services municipaux d'accueil collectif, crèche familiale et relais des assistants maternels.

Séance du 7 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt et un décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 58**

**Membres présents :**

MM. ALLANDRIEU Bernard, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEGAIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, DUSSUYER Régis, EMIN Philippe, FERRARI Jean, FRAISEAU Alain, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, HARNAL Sébastien, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PETITNICOLAS Christophe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy.

Mmes BARTHELET Annaëlle, BERTHET Claire, BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, CHATEAU Marie-Luce, FERRO Nicole, GRITTI Delphine, HUGON Marlène, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, PETIT Odile, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

**Membres absents excusés :**

MM. ALLARD Cyrille (pouvoir à M. MORGNIEU Laurent), RABUT Jacques, RAOULT Jean-Pierre, RENAUD Jean-Xavier (pouvoir à M. CHARVOLIN Roch), TABOUREL Philippe, Mmes BARDON Fabienne (pouvoir à M. PESENTI Philippe), BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CHENET Valérie (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), ROTARU Maria (pouvoir à M. BOURGEGAIS Didier), TREUVELOT Catherine (pouvoir à Mme JOLY Fabienne).

**Secrétaire de séance :** Annaëlle BARTHELET.

**Soit :** 48 présents, 7 pouvoirs.

Le Conseil Municipal,

- Sur le rapport de Monsieur le Maire de la commune nouvelle de Plateau d'Hauteville,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

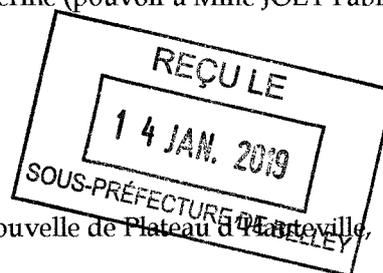
Considérant que :

- La Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville a transféré avant son intégration à la communauté d'agglomération du Haut Bugey, la compétence Petite Enfance à la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

- la collectivité a obtenu l'autorisation d'ouverture du Conseil Départemental en date du 29 septembre 2017 ;

- la structure assure le service public pour la commune nouvelle de Plateau d'Hauteville regroupant les communes déléguées de Hauteville-Lompnes, Hostiaz, Cormaranche-en-bugey, Thézillieu et pour les communes de Prémillieu, Corlier, Aranc, Evosges et Champdor-Corcelles. L'espace Petite Enfance est ouvert aux communes partenaires. Le service public fait l'objet d'une convention avec la C.A.F et la M.S.A et de conventions avec les communes partenaires ;

- la commune nouvelle de Plateau d'Hauteville a reçu le 31 décembre 2018 un avis favorable du Département de l'Ain pour gérer l'Espace Petite Enfance « Pierrot et Colombine »



- (comprenant le Multi-Accueil et la Crèche Familiale), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- la commune nouvelle de Plateau d'Hauteville assure la gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019;
  - la structure a obtenu un agrément PMI.

Le règlement de fonctionnement doit aujourd'hui être mis à jour notamment en raison du changement de gestionnaire qui n'est plus la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville mais la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville.

Il sera envoyé pour avis à la CAF de l'Ain et au Conseil Départemental de l'Ain avec copie de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les nouvelles modalités de fonctionnement des équipements d'accueil municipal petite enfance.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Philippe EMIN.

